



Dossier d'inscription 2024 - 2025

Allennes On Danse



Adhérent

**adhérents 2023 2024 : merci d'indiquer en rouge tout changement*

Nom Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Mineurs - Nom-prénom des parents :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville

Téléphone :

Autre personne à contacter en cas d'urgence :

Email (**en majuscules**):@.....

Merci de ne pas communiquer une adresse professionnelle

Si d'autres enfants/parents d'une même famille sont inscrits dans l'association, indiquez leurs noms et leurs cours.

.....

Cours souhaités – Cf. Annexe Planning Cours

Cours	Montant €
Réduction éventuelle	-
Cotisation à régler	
<input type="checkbox"/> Paiement unique	encaissé le 15/10/24
<input type="checkbox"/> Paiement en plusieurs fois	
	encaissé le 15/10/24
	encaissé le 15/11/24
	encaissé le 15/01/25
	encaissé le 15/02/25

Merci d'indiquer le nom de l'enfant au dos des chèques

Pièces à joindre

- Certificat médical (à rendre courant septembre)
- Renseignements complémentaires et autorisations signées (Annexe)
- Règlement intérieur signé (Annexe)
- Formulaire choix du/des cours complété (Annexe)

!/ \TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Renseignements complémentaires et autorisations

Adhérent Mineur

Responsable Légal - Autorisation

Nom :

Prénom :

Téléphone : - - -

Courriel :

Je soussigné(e), responsable légal(e) de , autorise ma fille / mon fils à participer aux cours suivants : organisés par l'association Allennes on danse.

Lien :

Père

Mère

Tuteur ou autre :

Signature du Responsable légal

Autorisation du Droit à l'image:

Je soussigné, Madame* - Monsieur*, Père* - Mère* - Tuteur légal* - moi-même*

Autorise l'Association Allennes On Danse, à titre gracieux

N'autorise pas Allennes On Danse

à prendre des photographies, des vidéos, des bandes sonores aux fins de publications sur les pages Facebook, sur l'Instagram, sur le site internet ou tout autre support créé par l'association Allennes On Danse. Ces supports permettront de communiquer auprès de nos partenaires et du grand public. J'autorise l'utilisation des images et enregistrements réalisés par l'association Allennes on danse, sans réserve aucune. **Ces dispositions sont portées à ma connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.**

*Rayer les mentions inutiles

Fait à : Le :

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du Responsable légal Précédée de la mention « bon pour accord »

Communication

Vous êtes susceptibles de recevoir des newsletters de notre association pour des informations et stages ou événements.

Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser par courrier à : Association ALLENES ON DANSE, 5 rue du marais, 59251 ALLENES LES MARAIS ou par courriel à associationallennesondanse@orange.fr

Règlement intérieur

• **Inscription :**

Lors de l'inscription, un certificat médical est à fournir obligatoirement. (Cf. article R-362-2 du code de l'éducation). Après une blessure, un certificat médical de reprise est demandé.

Tout adhérent se doit d'être couvert par sa propre assurance adaptée au sport effectué.

L'association vous donne la possibilité d'effectuer un cours d'essai* sous réserve de la remise du dossier d'inscription complet, cotisation comprise. A l'issue de cet essai l'adhérent a la possibilité de renoncer à son inscription **en envoyant un mail à l'association**, le dossier et le paiement de la cotisation lui seront restitués intégralement. Passé ce délai, l'inscription est considérée définitive.

L'élève doit s'inscrire au cours qui lui a été attribué par le professeur.

*Ce cours correspond obligatoirement au 1^{er} cours de l'adhérent pendant lequel son niveau sera évalué par le professeur.

• **Cotisation :**

La cotisation, proposée par le bureau, est votée chaque année lors de l'assemblée générale. Le montant comprend l'adhésion à l'association et le prix des cours. Le non-paiement de la cotisation entraîne l'exclusion de l'association. Seules les personnes à jour des cotisations seront acceptées dans la salle de cours.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon et ce, quel qu'en soit la raison.

• **Consignes à respecter :**

Il est obligatoire de posséder **une paire de chaussures fermées propres uniquement destinées à la salle** pour éviter tout accident et par respect pour tous les usagers. Les chaussures de ville sont interdites dans l'enceinte du cours.

L'adhérent d'Allennes on danse se doit de pratiquer dans une tenue adaptée. Le chignon est obligatoire en danse classique. Le téléphone portable doit être éteint. La nourriture n'est pas autorisée.

Les parents s'engagent à respecter les consignes demandées par l'association. Par exemple : pas de présence des parents pendant les cours, respect des horaires, **respect de l'avis des professeurs quant au jugement du niveau de l'élève.**

Les professeurs ou le personnel d'encadrement peuvent refuser l'accès au cours à toute personne ne respectant pas les consignes.

Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Les professeurs et l'association ne peuvent être tenus comme responsables des enfants en dehors des cours.

• **Absence professeur :**

En cas d'absence du professeur, l'association fera tout son possible pour vous prévenir dans les meilleurs délais et par différents moyens (mail, message sur Facebook, information sur Instagram ou sur le site).

Au-delà de 3 cours non assurés par le professeur ou un remplaçant, l'association s'engage à vous rembourser le nombre de cours manquants (hormis les 3 premiers cours). Cette clause ne s'applique pas en cas de fermeture de la salle par décision municipale ou gouvernementale.

• **Planning des cours :**

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires. Pour des raisons de fonctionnement, le planning général pourrait subir des modifications en cours d'année.

Des stages pourront être organisés pendant les vacances scolaires. Les dates et tarifs des stages seront affichés sur le site de l'association et en affichage dans les locaux. Tous les élèves y participant, devront régler les cotisations à l'avance.

• **Spectacle :**

Un spectacle de fin d'année est organisé par l'association. Cette représentation est la récompense des efforts fournis tout au long de l'année, et pour les parents, la possibilité de juger les progrès de leurs enfants. La participation au spectacle n'est pas obligatoire.

Cependant, les professeurs doivent être avisés du choix de chaque élève. Un chèque de caution pour les costumes pourra être exigé lors de l'inscription au gala et détruit à son issue. Il sera encaissé en cas d'abandon ou de détérioration du costume prêté. La participation au gala nécessite l'assiduité aux cours ainsi qu'aux répétitions prévues. **3 absences non excusées par un motif valable conduiront à la non-participation de l'adhérent au spectacle.** Les rôles sont distribués selon les exigences du spectacle, en fonction du niveau et de la capacité des élèves. Les professeurs sont seuls juges en la matière.

• **Droit à l'image :**

Tout élève ou ses représentants légaux abandonnent ses droits à l'image dans le cadre des prises photographiques et vidéo concernant toutes les activités.

• **Radiation :**

La qualité d'adhérent se perd sans indemnité en cas de :

- Détournement des biens, des moyens ou du nom de l'association à des fins personnelles
- Non-paiement des cotisations
- Non-respect des locaux et du matériel, perturbation des cours
- Agissement dangereux contre soi ou contre un tiers
- Tout motif grave tels que propos diffamatoires à l'égard d'un élève, des professeurs, des membres du conseil d'administration
- Toute agression verbale ou physique, menace, intervention visant à semer le trouble dans l'enceinte du club, sur le site internet et Facebook peut amener le bureau d'Allennes on danse à prendre des décisions qu'il juge utile. Certains agissements sont passibles de poursuites tant civiles que pénales.
- L'association Allennes on danse décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'un objet.

• **Respect du présent règlement :**

Pour le bon fonctionnement de l'association, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement. Le bureau est habilité à prendre toute décision non prévue par le règlement.

Signature de l'adhérent ou des représentants pour les mineurs, pour acceptation du règlement fixé.

Cours proposés – Planning - Tarifs

Planning 2024 2025 - Eveil / Initiation / Classique

Les âges sont donnés à titre indicatif.

Le professeur indiquera le cours adapté à l'élève et au niveau du groupe.

Cours	Jour	Durée cours	Prix	1		
Eveil à la danse (4 à 6 ans)	Mercredi	1h	16h45 - 17h45	155 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Classique initiation (5-7 ans)	Mardi	1h	17h30- 18h30	155 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Classique préparatoire (7 - 10 ans)	Vendredi	1h	17h15 - 18h15	155 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Classique élémentaire	Mercredi	1h15	17h45 - 19h	175 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Classique intermédiaire 1	Vendredi	1h30	18h15 - 19h45	190 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Classique intermédiaire 2	Mardi	1h30	18h30 - 20h	190 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Classique supérieur	Mercredi	1h30	19h - 20h30	190 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Barre au sol (à partir de 16 ans)	Vendredi	1h15	20h - 21h15	175 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} activité, 3 ^{ème} activité, 4 ^{ème} activité		1h		70 €		
		1h15		75 €		
		1h30		80 €		
REMISE par famille de 3 personnes ou à partir de la 4 ^{ème} activité				-30 €		
La cotisation la plus chère est celle qui sera facturée comme 1 ^{ère} activité						
TOTAL :		€	Montant à diviser par 4 pour un règlement en 4 chèques			<input type="checkbox"/>